

# Annexe III

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ-PRÉVENTION</b>			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
<b>Épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coef.</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
<b>E 1 Épreuve scientifique et technique</b>		4						
Sous-épreuve E 11 : Cadre de la sécurité et de la prévention	U.11	3	ponctuel écrit	3 h	ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques	U.12	1	ponctuel écrit	1 h	ponctuel écrit	1 h	CCF	
<b>E 2 Épreuve de sécurité de l'entreprise</b>	U.21	2	CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	
<b>E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		10						
Sous-épreuve E 31 : Secours à personnes	U.31	3	CCF		ponctuel pratique	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Protection des biens et de l'environnement	U.32	4	CCF		pratique	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Sécurité publique	U.33	3	CCF		écrit	2 h	CCF	
<b>E.4 : Épreuve de langue vivante</b>	U.4	2	écrit	2 h	écrit	2 h	CCF	
<b>E.5 : Épreuve de français, histoire-géographie</b>		5						
Sous-épreuve E51 Français	U.51	3	écrit	2 h 30	écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire-géographie	U.52	2	écrit	2 h	écrit	2 h	CCF	
<b>E.6 : Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués</b>	U.6	1	CCF		écrit	3 h	CCF	
<b>E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	U.7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuve facultatives								
Langue vivante (1)	UF.1		oral	20 min	oral	20 min	oral	20 min

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.

# **A**nnexe V

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS**

<b>Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité option police nationale défini par l'arrêté du 3 septembre 1997</b>		<b>Baccalauréat professionnel Sécurité-prévention défini par le présent arrêté</b>	
<b>Épreuves - Unités</b>		<b>Épreuves - Unités</b>	
Épreuve E.1 : Pratiques et techniques relationnelles	U.1		
Épreuve E.2 : Cadre judiciaire et administratif	U.2	Sous-épreuve E.11 : Cadre de la sécurité et de la prévention	U11
Épreuve E.3 : Techniques de police	U.3		
Épreuve E.4 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve A.4 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U.41	Épreuve E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E.33 : Sécurité publique	U33
Sous-épreuve B.4 : Analyse et mise en œuvre des pratiques professionnelles	U.42		
Épreuve E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	Épreuve E.4 : Épreuve de langue vivante	U4
Épreuve E.5 : Épreuve de français, histoire-géographie	U.5	Épreuve E.5 : Épreuve de français, histoire-géographie	U5
Sous-épreuve A.5 : Français	U.51	Sous-épreuve E.51 : Français	U51
Sous-épreuve B.5 : Histoire-géographie	U.52	Sous-épreuve E.52 : Histoire-géographie	U52
Épreuve E.6 : Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués	U.6	Épreuve E.6 : Épreuve d'éducation artistique- arts appliqués	U6
Épreuve E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	Épreuve E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative : langue vivante	U.F1	Épreuve facultative : langue vivante	UF1